



## REGLEMENT DU 3<sup>ème</sup> SALON DU LIVRE D'ANET

La ville d'Anet organise son 3<sup>ème</sup> salon du livre le **dimanche 10 octobre 2021** à la salle de spectacle « le Dianetum » de 10h00 à 18h00 – entrée libre

### **1/ PARTICIPATION :**

Les demandes de participation (fiche de pré-inscription) doivent être adressées par mail à [atelier-anet@orange.fr](mailto:atelier-anet@orange.fr) ou par courrier (Bibliothèque l'Atelier, Passage Lemaitre, 28260 ANET) avant le 30 juin 2021, date à laquelle la ville se réserve le droit d'annuler la manifestation au cas où le nombre d'exposants serait insuffisant ou en cas d'impossibilité sanitaire d'organiser ce type d'évènement.

Un comité de sélection statuera sur l'admission. En cas de refus, la décision notifiée au demandeur n'aura pas à être motivée.

Les auteurs doivent joindre à leur fiche de pré-inscription une courte biographie et quelques présentations d'ouvrages. Ces éléments permettront au comité de sélection d'établir la liste des auteurs retenus.

### **2/ ORGANISATION :**

L'installation aura lieu le dimanche 10 octobre de 8h00 à 9h30, le démontage à partir de 18h00.

La ville mettra gracieusement à disposition un stand :

- de 1,80 m par auteur
- de 3,20 m par éditeur
- de 4,80 m par libraire

Les stands sont attribués par l'organisateur.

L'admission est nominative, il est donc interdit de partager tout ou partie de son emplacement. Les participants ne peuvent présenter et vendre sur leur stand que leurs propres productions à l'exclusion de tout autre.

Ils s'engagent à respecter les consignes de sécurité imposées par les textes en vigueur et l'organisateur. Chaque exposant est responsable de son installation, de son emplacement, et du matériel mis à sa disposition. Il doit être présent pendant toute la durée de la manifestation.

Chaque exposant doit être assuré par ses propres moyens pour son emplacement et son contenu.

En aucun cas la ville d'Anet ne peut être tenue responsable de la perte, la disparition, le vol ou les dégradations de marchandises des exposants.

Les exposants autorisent la Ville d'Anet à utiliser leurs noms, raisons sociales, photographies, images, à des fins publicitaires en rapport uniquement avec le salon du livre du 10 octobre 2021 et sur tout support.

### **3/ VENTE :**

Dans le souci du respect de la chaîne du livre, les libraires sélectionnés auront l'exclusivité de la vente des livres. Seuls les exposants publiant à compte d'auteur ou auto-édités pourront gérer leur propre stock.

### **4/ ACCUEIL :**

Le Comité des Fêtes d'Anet organisera les repas (entrée/plat/dessert) pris sur place dans une des salles du Dianetum pour le prix de 11€/personne. Pour réserver merci de cocher la case adéquate sur la fiche de pré-inscription. Pour les auteurs qui souhaitent apporter leur déjeuner, la salle sera mise à leur disposition.

Au plaisir de vous accueillir,

Anet, le 11 février 2021

Le maire d'Anet  
Aliette LE BIHAN